Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_077_DELIB-DE

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*
*Date de la convocation : 29 avril 2026*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON, Christophe MARCHAND.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Yvon BERHAULT

**Délibération n°2026-077**

Membres en exercice : 69 Présents : 63 Absents : 6 Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES**
**SYNDICATS MIXTES OUVERTS – MODALITES DE DESIGNATION**

Lamballe Terre & Mer est adhérente dans différentes syndicats mixtes ouverts, associant des communes, des établissements publics de coopération intercommunales *(EPCI),* d'autres collectivités territoriales *(Département, Région)* ou leurs groupements, voire à d'autres établissements publics *(CCI, Chambre d'Agriculture, ONF, université, OPHLM, etc.)* : Bretagne Mobilités, Syndicat mixte du Haras national de Lamballe, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, Syndicat

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_077_DELIB-DE

Départemental d'Alimentation en Eau Potable *(SDAEP)* et Mégalis Bretagne

Après les élections municipales et communautaires de mars 2026, Lamballe Terre & Mer doit désigner ses nouveaux représentants au sein de ces différents syndicats. Pour ces désignations, il convient de se référer aux modalités d'élection prévues par ses statuts. A défaut de dispositions statutaires, le Conseil d'Etat considère qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer les modalités de désignation.

Considérant l'absence de disposition statutaire sur les modalités de désignation des délégués dans ces syndicats mixtes ouverts,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- FIXE les modalités de désignation des représentants de Lamballe Terre & Mer dans les syndicats mixtes ouverts cités ci-dessus :
  - Vote à main levée : Chaque conseiller communautaire vote de manière visible. La transparence est ainsi assurée, permettant à tous les participants de connaître les choix de chacun.
  - Plurinominal : Chaque conseiller vote pour des candidats précis, nommément désignés.
  - Majoritaire à 1 tour : Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix au premier tour sont élus. Aucun second tour n'est organisé et une majorité relative suffit.
  - Critères en cas d'égalité : Le tirage au sort est utilisé.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX




Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer